

LES ÉCONOMIES PRIMAIRES

La sylviculture

La forêt couvre près de 5 700 hectares du territoire de Cap Atlantique, soit 14 % de sa superficie. Ce caractère forestier est nettement moins célèbre et emblématique que les marais salants qui ne couvrent pourtant que 2 200 hectares !



La forêt du territoire, une ressource incontournable



La forêt est composée principalement de boisements feuillus (chênes pédonculés) ou mixtes (feuillus - résineux).

Les boisements résineux sont principalement situés le long du littoral, et essentiellement composés de pin maritime, comme à Pen Bron à La Turballe.

Il y a, sur le territoire de Cap Atlantique, une ressource forestière intéressante pour la filière bois, l'accroissement naturel à lui seul représentant 40 000 m³ de bois. Cependant, le manque de dynamisme dans la gestion influe fortement sur la qualité des bois et sur leurs débouchés possibles.

Pourtant le besoin de la filière existe, estimé entre 800 et 900 000 m³ en région Pays de la Loire, et notamment sur le chêne, qui représente pourtant 1 (l'infobulle)/3 des bois sur pieds de la région.

En parallèle, le développement du bois énergie a créé un fort besoin sur le territoire, estimé à plus de 26 000 tonnes de bois / an.

De nombreux professionnels sont présents sur le territoire ou à proximité immédiate :

- ▶ **5** exploitants forestiers,
- ▶ **4** scieries,
- ▶ **9** entreprises de négoce de bois de chauffage,
- ▶ **120** entreprises de charpente et menuiserie.

Il apparaît donc opportun d'améliorer les peuplements pour valoriser la ressource locale, tout en prenant en compte les autres fonctions de la forêt (stockage carbone, paysage, randonnée, biodiversité, chasse, ...). Cette amélioration des peuplements nécessite un travail d'animation et d'accompagnement des propriétaires par des professionnels, la forêt étant essentiellement privée. Cet accompagnement permettrait d'inciter les propriétaires à s'engager dans une gestion durable de leurs parcelles forestières grâce à des documents de gestion durable.

Vers une Charte Forestière de Territoire



D'après les enquêtes menées en 2018 auprès des propriétaires, des communes, mais aussi de nombreux acteurs de la filière et usagers de la forêt, les conditions sont réunies pour mettre en place une Charte Forestière de Territoire, qui permettra de mener une animation locale visant à accompagner la filière bois locale dans un souci de développement durable mais aussi de multifonctionnalité de la forêt.

Cap Atlantique s'est donc lancée dans l'élaboration de cette Charte Forestière de Territoire (CFT), accompagnée en cela, par le centre national de la propriété forestière Bretagne - Pays de la Loire, entre 2019 et 2022, grâce à des financements de la région Pays de la Loire et de l'Union Européenne (FEADER).

L'élaboration de cette charte sera suivie par un comité de pilotage regroupant élus, représentants de la filière bois, des propriétaires, des usagers, ...

Pendant 3 ans, de nombreux propriétaires vont être rencontrés et leurs attentes recueillies pour mettre en place un programme d'actions à travers la CFT.

Des actions en test

Des actions ont été testées comme actions-pilotes durant les trois dernières années :

- ▶ regroupement de coupes entre propriétaires pour améliorer le prix de vente des bois sur pied ;
- ▶ échanges parcellaires entre propriétaires ;
- ▶ élaboration d'un plan de gestion des propriétés forestières de chaque commune, soit plus de 200 ha à l'échelle du territoire.



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique

3 Avenue des Noëles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

📞 02 51 75 06 80